

## **Non au démantèlement du ministère de la Culture Non à la délégation de la Culture à la Bretagne**

Le « Pacte d'avenir pour la Bretagne », signé le vendredi 13 décembre 2013 par le premier ministre suite aux manifestations des « bonnets rouges » comporte un « *titre IV* » intitulé « *affirmer l'identité culturelle de la Bretagne* » qui inclut un article visant à régionaliser la culture, avec « *délégation de compétences* » de l'État au Conseil régional.

Face aux protestations des artistes, et notamment du Syndéac (Syndicat national des Entreprises artistiques et culturelles), le vice-président chargé des affaires culturelles au Conseil régional de Bretagne, Jean-Michel Le Boulanger, a expliqué qu'il ne s'agissait que d'une modeste expérience pour une courte durée : « *À l'issue d'une certaine période, trois ans par exemple, le ministère pourrait toujours retirer sa délégation* ».

Il faudrait être bien naïf pour se laisser prendre à ce discours lénifiant : au nom de la culture, il s'agit de fabriquer une « *identité culturelle* » à promouvoir sur fonds publics ; or, la culture ne peut se réduire à l'« *identité culturelle* ».

La délégation de compétences de l'État à la région Bretagne n'est qu'un premier pas vers le démantèlement du ministère, démantèlement appelé ouvertement par les autonomistes bretons, alsaciens, corses, basques et autres.

Nous tenons à protester contre ce projet mené dans l'ombre et de manière antidémocratique, les électeurs n'ayant pas été consultés à ce sujet.

GROUPE INFORMATION BRETAGNE  
<http://le-grib.com>